

# CONVENTION FINANCIERE 2024/2025

Madame, Monsieur \* (prénom et nom) : .....

Madame, Monsieur \* (prénom et nom) : .....

\* rayer la mention inutile

Responsables légaux des enfants :

..... Niveau : .....

..... Niveau : .....

..... Niveau : .....

..... Niveau : .....

➤ s'engagent à verser les sommes dues au titre de l'année scolaire 2024-2025 :

Tarif annuel de 247 € par élève de maternelle et 277 € par élève de primaire

Le montant à verser contient :

- l'assurance scolaire et extrascolaire obligatoire (7€ par la mutuelle St Christophe)
- les sorties scolaires
- les fournitures scolaires incluant le support pastoral
- la contribution des familles (200 euros) **La recommandation départementale est fixée à 210 euros.**

L'OGEC de l'école Nazareth applique une réduction de 50% de la contribution à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

➤ soutiennent l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre :

- choisissent d'adhérer à l'APEL et règlent la cotisation de 20 €.
- cotisent déjà à l'APEL pour un enfant dans un autre établissement et règlent la cotisation de 5€.
- ne souhaitent pas verser de cotisation à l'APEL.

➤ choisissent les modalités de règlement suivantes :

- Règlement en une seule fois :  
Versement d'un chèque qui sera encaissé       le 10 juillet    ou     le 10 octobre
- Règlement par prélèvement mensuel sur 10 mois d'octobre à juillet.

Merci de joindre un RIB. Un mandat de prélèvement vous parviendra ensuite pour signature.

Ce courrier est à retourner pour le 02/07

**Un reçu vous sera transmis d'ici fin septembre en fonction de vos choix.**

Fait à ....., le .....

**Signatures**